

Recherche de 300 utilisateurs de scooters électriques

Aide-mémoire sur les mesures d'incitation

1 Situation de départ et objectifs

1.1 Le programme d'actions « e-scooter »

Les scooters électriques – motocycles de catégorie A, A1 ou M dotés d'un système de propulsion électrique – permettent de préserver l'environnement : ils n'ont besoin que d'une fraction du carburant consommé par les scooters à essence, ils n'émettent aucun gaz polluant et ils n'engendrent pratiquement aucun bruit. Leur introduction sur le marché n'est cependant pas encore assurée, car les avantages pour les clients ne sont pas visibles et le prix d'achat est encore élevé comparé à des véhicules semblables.

NewRide, le programme de promotion des deux-roues électriques, souhaite soutenir l'introduction sur le marché des scooters électriques grâce à un programme d'actions. Les points forts de ce programme sont : la sensibilisation, les expositions offrant la possibilité de tester les véhicules, la possibilité de suivre une formation continue pour les spécialistes de la branche et la mise en place de prises pour la recharge.

Dans le cadre d'un projet de recherche, NewRide rassemble les expériences d'utilisateurs de scooters électriques, les analyse et les transmet aux fournisseurs comme base de développement des produits. Ces expériences seront aussi précieuses pour les utilisateurs eux-mêmes, puisque cela les aidera à se servir de leur véhicule de manière optimale (p. ex. pour gérer l'autonomie). Finalement, la publication d'un rapport sur ces expériences améliorera la notoriété de cette nouvelle technologie (voir <http://www.ikaoe.unibe.ch/forschung/e-scooter/index.html>).

1.2 Mesures d'incitations à l'achat

Les participants à ce projet reçoivent une contribution à l'achat d'un scooter électrique de l'ordre de 10% dans les villes suivantes (contribution maximum de Fr. 1000-1500.- ; conditions détaillées dans les formulaires de demande des communes concernées) :

- Basel Thomas Büchner 061 225 97 35 thomas.buechner@bs.ch
- Bern Nicole Steck 031 321 93 01 nicole.steck@ewb.ch
- Lausanne Jean-François Theubet 021 315 87 35 jean-francois.theubet@lausanne.ch
- Luzern Patrick Weibel 041 208 83 37 patrick.weibel@stadtluzern.ch
- Neuchâtel Laurianne Altwegg 032 717 77 75 laurianne.altwegg@ne.ch
- St. Gallen Karin Hungerbühler 071 224 56 90 karin.hungerbuehler@stadt.sg.ch
- Zürich Thomas Schmidt 044 412 22 29 thomas.schmidt@zuerich.ch

2 Organisation

2.1 Conditions pour l'obtention d'une contribution

Les contributions sont attribuées aux conditions suivantes (**les conditions détaillées figurent dans les formulaires de demande des communes concernées**) :

- Les bénéficiaires sont en règle générale des personnes ou entreprises domiciliées dans l'une des sept communes.
- Les contributions sont attribuées pour des véhicules de catégorie A, A1 et M (sauf pour les vélos électriques immatriculés comme cyclomoteurs). Seules les marques faisant partie du programme d'actions « e-scooter » de NewRide reçoivent ce soutien (cf. http://newride.ch/e_scooters.html). Les véhicules peuvent être achetés chez n'importe quel représentant de la marque (sauf Neuchâtel : revendeurs NewRide uniquement).
- L'acquisition d'un nouveau scooter électrique est soutenue par une contribution d'au minimum 10% du prix d'achat (TVA incl.) En règle générale, la contribution la plus élevée se monte à Fr. 1000.-. Une seule contribution par personne. Pour les flottes d'entreprises, les organismes compétents décident du nombre de véhicules subventionnés au cas par cas.
- Dans certaines villes, la participation à l'enquête sur les expériences quotidiennes des utilisateurs est obligatoire (cf. 3.2.), dans d'autres, elle est facultative.

2.2 Procédure pour l'obtention d'une contribution à l'achat

Pour obtenir la contribution, la personne intéressée doit procéder comme suit :

1. Le client se rend chez un représentant officiel d'une marque NewRide. Celui-ci se renseigne pour savoir si les contributions pour ce groupe de clients sont épuisées ou non.
2. Le client achète le véhicule.
3. Le client remplit le formulaire de demande et le transmet à l'organisme d'attribution des contributions avec les annexes demandées.
4. L'organisme vire la contribution sur le compte du client et donne son adresse à NewRide.
5. NewRide prend contact avec le client et lui adresse le questionnaire concernant l'utilisation de son véhicule.

2.3 Formulaires de demande

L'organisme d'attribution crée le formulaire de demande, le transmet aux concessionnaires et le met à disposition pour être téléchargé sur internet (site de NewRide, de l'organisme, etc.).

3 Evaluation des expériences quotidiennes

3.1 Questions de recherche

Les questions suivantes sont au centre de cette recherche :

Quel est le comportement des acheteurs de scooters électriques en matière de mobilité ?
Combien de kilomètres sont effectués avec le scooter électrique ?
Quelle est la consommation énergétique du véhicule ?
Quelles sont les habitudes pour la recharge du véhicule ?
Quelle est la valeur de l'autonomie atteinte au quotidien ?
Quels véhicules sont remplacés par les scooters électriques ? (analyse du changement modal)
Comment les acheteurs auraient-ils réalisé leur trajet sans scooter électrique ?
Quelles pannes les utilisateurs ont-ils enregistrés ?
Quel est le coût annuel d'un scooter électrique ?
Quelle est l'appréciation de la sécurité sur la route ?
Quelle est l'estimation des acheteurs quant aux chances de succès des scooters électriques sur le marché ?

3.2 Méthodes

Les questions du point 2.1. seront étudiées au moyen des méthodes suivantes :

- Questionnaire écrit env. 3 mois après la mise en circulation du véhicule. Durée : env. 2h00.
- Recensement de la consommation d'énergie avec un appareil de mesure de courant pendant 2 mois sur l'année (une fois en période estivale et une fois en hiver). Durée : env. 1 minute par session de recharge.
- Journal de bord résumant les coûts et les événements spéciaux. Durée : env. 3 minutes par événement.
- Afin d'approfondir les résultats, NewRide pourra organiser, fin 2010 et fin 2011, des entretiens avec un groupe cible composé de participants à l'enquête de chaque ville. Participation facultative, durée : env. 3 heures.

3.3 Calendrier de la récolte de données

	Acheteurs 2010	Acheteurs 2011
2010	Questionnaire, performance et consommation (2 x 1 mois), év. 1 groupe cible.	
2011	Performance et consommation (2 x 1 mois), év. groupe cible.	Questionnaire, performance et consommation (2 x 1 mois), év. 1 groupe cible.
2012		Performance et consommation (2 x 1 mois), év. groupe cible.

Les utilisateurs peuvent déterminer eux-mêmes pendant quels mois ils désirent recenser la consommation de courant de leur véhicule (selon leurs vacances, etc.)